

LES TRIBUNAUX

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux Procès.

Adler Export Co. vs. James J. O'Rourke Iron Warehouses, argent emprunté, \$615.
Chaplain Realty Co. vs. William J. Klein, confession d'un jugement, \$350.
Mme Lucile White vs. Dr. L. P. Wolfe et al., demande en partage.
John Maregny ou John De Marigny vs. Amélie Elizabeth Peets, son épouse, divorce.
Mme Anna Bertucci, veuve de George P. Leckdecker, pension alimentaire.
Margaret Schmidt, épouse d'Antoine St-Angelo, vs. Anthony St-Angelo, divorce.
Clara McConnell vs. Henry Richter pour diffamation, \$5,000.
Mme Louisa M. Davis, épouse de Charles P. Smith, demande l'autorisation d'emprunter.
Hilda M. Rieger, demande son émancipation.
Successions.
La succession de Horace Rargas, a été ouverte.

PREMIERE COUR DE CITE.

Eli Witt vs. Thomas L. Hardin, réclamation, \$450.
C. D. Malone vs. Mme Lucy Sullivan, épouse de Joe Sullivan, réclamation, \$12.63.
James J. Reiss Co. vs. Michel T. Valton, réclamation, \$45.60.
Manion & Co. vs. Charles B. Di Christina, réclamation, \$92.73.
John Ball vs. J. H. Wightman, réclamation, \$14.65.
Harry Rosenberg vs. Louis Hass, réclamation, \$20.
Morzan's Louisiana and Texas Railroad and Steamship Co. vs. George R. Geogard & Co., Ltd., réclamation, \$10.76.
Edward Thompson Co. vs. Paul A. Sompayrac, réclamation, \$47.
S. Biasin, agent, vs. Mme Stella Wilson, pour possession d'une propriété.
Harry Rosenberg vs. Paul Lahare, réclamation, \$8.50.
Security Building and Loan Association vs. Emma Walters, demande de possession d'une propriété.
Ernest A. Carrière vs. M. et Mme C. Walker, demande de possession d'une propriété.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Anthony Bonomo, et als à Frank G. Favalora, intérêt dans le lot St. Philip, Chartres, Du-

maine et Decatur, \$245. — Weil, Leo. M. Eames à Arthur S. Wagner, 2 lots Sitka, Hornuff, Beaugard et... \$50.
Leo M. Eames à Mme James L. Hill, 2 lots Sitka, Hornuff, Beaugard et... \$50.
Gentilly Terrace Co., à Charlotte Hill, 4 lots, Music, Selma, St. Roch et Monroe, \$1650.
Mme D. C. Hughes à Edw. Peschlaw, bail de la propriété, No. 5418 Douglas, pour un an, \$250.
Mme Nicholas Frey, et als à Geo. N. Frey, lot Bayou Road, Columbus, Dorgenois et Broad, \$5000. — O'Conner.
Leo M. Eames à John Opferkuch, 2 lots Sitka, Hornuff, Kernard et... \$50.
La même à Mme Thomas W. Lang, 2 lots Sitka, Hornuff, Kernard et... \$50.
Mme Jacob Hussy, et als à Geo. Hecker, lot Washington, St. Thomas, Livaudais et Sixième, \$1550 — Stafford.
J. Adam Lautenschlaeger à Wm. Johnson, portion Freret, Robertson, Harmony et 7me, \$1360 — Lautenschlaeger.
Mme John S. Christie à James A. Malloy, portion Constance, Magazine, 3me et 4me, \$1230. — Rouen.
Mme Charles M. Read à Magazine Bldg and Loan Assn., lot St. Andrew, Chippewa, St. Mary et Annunciation, \$1100. — Byrnes.
Acquéreur à Mlle Florence Stanton, la même propriété, \$1100 — Byrnes.
Henry Gilmore, et als à The Equitable Homestead Assn., lot St. Thomas, Première, Sorapard et Rousseau, \$800. — Rogers.
Acquéreur à Mme Emile P. Dragon, la même propriété, \$800 — Rogers.
Joseph A. Blythe à August H. Ritter, lot McKinley, Roosevelt, E. 9me et E 12 me \$11.
Carrollton Land Co. Ltd., à Mme Buckner Chipley, portion Peniston, Franklin, Amelia et Liberty, \$633.30. — Rouen.
Succession de Veuve Jacob Langenstein à Mme William R. Leary, lot Milan, Marengo, Constance et Magazine, \$3400. — Grinange.
City of N. O. (American Realty Co.) à Mme F. Tujague, 2 lots St. Patrick, Freret, St. David et State \$211.80. (Redemption de taxe de 1910).
Frank Palmisano à William R. Gilbert, portion Pine, Green, Lowerline et Hickory, portion Pine, Green, Lowerline et Birch, 3 portions Pine, Birch, Lowerline et Jeannette, portion Pine, Hickory, Broadway et Green, portion Pine, Birch, Broadway et Jeannette \$39,093.33. — Manion.
Daniel J. Devlin à Mme Buckner Chipley, 2 lots Franklin,

Amelia, Liberty et Peniston, \$6366.70. — Rouen.
Carondelet Realty Co., à Mme Jacob Marcus, lot La. Ave., Claiborne Ave., Magnolia et Belmont Place \$2100. — Dreyfous.

HYPOTHEQUES.

Frederick C. Willard à Fred G. Veith, \$200, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 2 lots Lafayette Ave., Port, Roman et Prieur. — Schneidau.
Geo. Hecker à L. C. Vacher, \$774, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Washington Ave., St. Thomas, Livaudais et Sixième. — Stafford.
Jessie Scott Flower à Henry G. McCall, \$2400, 1 billet, 1 an, 6 pour cent, lot Pitt, Soniat, Dufossat et Atlanta. — Wenck.
Wm. R. Gilbert à John P. Blancq, \$15,000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 2 lots dans l'Îlet A Audubon Boulevard; portion Pine, Green, Lowerline et Hickory; portion Pine, Hickory, Broadway et Green; portion Pine, Green, Lowerline et Birch; portion Pine, Green, Broadway et Birch; et portions Pine et Birch; portion Pine, Broadway, Pine et Jeannette. — Grima.
Chas. Hoerske à Louis R. Alba, \$2000, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot Prytania, Robert, Perrier et Upperville. — Grinange.
George W. Engelhardt à Louise Wingert, \$500, 1 billet, 6 mois, 8 pour cent, lot Hagan Ave., Rendon, Saint Ann et Dumaine. — Moreno.
Anthony Guiffria à August Schmedtje, 11 lots Pauline, Indépendance, Prieur et Johnson.

CHARTES ENREGISTREES.

Jessie Rosenfield, capital \$15,000. — Cahn.
P. J. McMahon & Sons, Undertaking Co., capital \$50,000. — Marx.
Amendement à la charte de la Morehouse Planting Co. Ltd. — Olivier.

Hypothèque en faveur de la Germania Savings Bank & Trust Co., par la "Lane Mills Co" pour garantir \$6000,000 d'obligations réinscrites.

La Proportionnelle.

Il est plus que certain que cette question sera très agitée dès la rentrée. Les unités déclarent vouloir faire triompher la réforme et on se demande si, à nouveau cette question ne divisera pas l'Alliance Radicale Unifiée, Socialiste Unifiée.

LE SENS DE LA BEAUTE.

Deux sergents de ville arpentaient en cadence un trottoir de Turin lorsque le chef d'orchestre du théâtre vint à passer, dominant le bras à sa femme. "Bellala" dit un des argus, qui fit claquer sa langue. "Bellissima" enchérit l'autre d'un ton de connaisseur. Ce ton déplut au musicien. On ne dit point ce qu'en pensa la dame, mais le mari furieux courut droit aux agents: "Vous êtes indignes, leur cria-t-il, de porter l'uniforme!" Sur quoi, les policiers le saisirent au collet, ainsi que son épouse, et traînèrent le ménage au commissariat. Un seul conjoint avait ouvert la bouche, mais l'autre était de bonne prise; la femme, aux termes du Code, ne doit-elle pas suivre son mari? Devant le commissaire, les agents se plaignirent d'avoir été injuriés; le chef d'orchestre eut beau soutenir qu'il était dans son droit; il se faisait tard; le commissaire voulait aller se coucher, il remit au lendemain l'examen de l'affaire et signa les deux procès-verbaux. Après une nuit passée au poste, ils ont comparu devant le tribunal pour outrages à des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions et tous les deux se sont vus condamner. Les juges auront pensé sans doute qu'il ne fallait point désunir un si parfait ménage et qu'en acquittant la femme ils risquaient de rendre le mari jaloux. Admirez leur sagesse. La dame se consolera en songeant qu'elle est belle; le musicien est plus coupable qu'un autre d'avoir jeté une fausse note dans le concert d'éloges que soulevait l'harmonie des formes de son épouse; et quant aux policiers, c'est bien de moins qu'obligés sans cesse d'ouvrir l'œil, ils aient, comme on dit, le droit de se le rincer.

Le Ministère Dato.

Munich, 27 mai. — Lors d'un récent séjour à Munich l'archiduc Frédéric, frère de la reine-mère d'Espagne, a montré quelque méfiance sur la durée probable du ministère Dato, qui n'est pas libéral ni trop franchement conservateur. A Munich, chez le prince Ludwig-Ferdinand, autre oncle du roi Alphonse, on n'a plus trop de confiance dans la solidité et la durée du ministère-conservateur Dato, qui aura besoin de l'appui du comte Romanonès. De plus en plus, dans ces milieux princiers, on voit en M. Maura le vrai sauveur de la monarchie, si les circonstances permettaient son retour au pou-

voir; mais ces circonstances semblent encore bien lointaines et les vives préoccupations de ces milieux princiers se comprennent aisément. Pour le moment on fait des vœux pour le maintien du statu-quo en Espagne, pour la durée la plus longue possible du ministère Dato, en attendant des temps meilleurs.

LES FUTURS CARDINAUX

MGR. JEAN CZERNOCH. Correspondance Spéciale de L'Abéille. Rome, 27 mai. — Mgr. Jean Czernoch est primat de Hongrie, lui seul peut sacrer le Roi et lui imposer la couronne de Saint-Etienne. Il est premier citoyen du royaume et jouit du privilège d'intervenir et d'être médiateur entre le souverain et la nation en cas de conflit. Le cardinal Vaszary a parfois fait usage de cette prérogative. Mgr. Czernoch lui a succédé sur le siège primatial de Grau en décembre 1912, lorsque Vaszary donna sa démission de primat à cause de son grand âge et de ses infirmités. Czernoch est né en 1852. Il fut député au Parlement hongrois et en 1908, élu évêque de Czanaad.

Le Parlement Ottoman

Va se Réunir. Constantinople, 27 mai. — D'après le "Jamanak" le nombre des députés présents à Constantinople est de 140 sur les 240 plus qui composeront le Parlement Ottoman; il faut 160 députés pour l'élection du Président. Des invitations ont été lancées aux élus pour leur faire hâter leur arrivée à Constantinople.

Le Roi Othon de Bavière.

Munich, 27 mai. — Dimanche dernier, le roi Othon de Bavière entraînait dans sa soixante-septième année. D'après les derniers rapports des médecins, la folie de ce malheureux souverain est vraiment incurable, mais son état de santé est tel que, d'après les probabilités humaines, il pourra vivre longtemps encore. Le roi Othon est toujours enfermé dans le château de Fürstairfeld, près de Munich. D'après une Commission qui se rend auprès de lui de temps en temps, ce prince est bien soigné et traité en roi.

Une Idée Pratique

Pour le maintien et la propagation de la langue française en Louisiane.

La langue française a toujours été et reste plus que jamais le plus merveilleux et le plus puissant instrument de civilisation des temps modernes. Elle doit à sa clarté, à sa précision d'être la langue de la diplomatie. Elle a emprunté au latin d'admirables formules, qui traduisent la pensée avec une vigueur et une concision surprenantes, formules, dont on ne trouve les équivalents dans aucune autre langue. Elle a aussi le précieux privilège d'être la langue préférée des femmes, parce qu'elle leur permet d'exprimer avec une extrême facilité, sans aucun effort intellectuel pénible, les nuances les plus délicates de leurs sentiments les plus intimes. Toutes les nations ont produit des hommes de génie, dont les chefs-d'œuvre se transmettent d'âge en âge, de générations en générations. Les Grecs ont eu Homère, Eschyle, Euripide; Les Latins, Virgile, Horace, Cicéron; L'Italie, Dante, le Tasse; L'Espagne, Cervantès; L'Angleterre, Shakespeare, Milton; L'Allemagne, Goethe; La France, Racine, Corneille, Molière; Les Etats-Unis, Longfellow. Mais aucune de ces langues n'a atteint, à un si haut degré que la langue française, la grâce, l'élegance, la perfection de la forme. Dans l'univers entier, ceux auxquels il a été donné une haute culture intellectuelle, s'efforcent d'acquiescer une connaissance approfondie de la langue française. Les hommes de lettres et les philosophes de tous les pays cherchent des inspirations dans les innombrables chefs-d'œuvre de nos écrivains et de nos penseurs. Les poètes y trouvent l'harmonie, le lyrisme et les douces consonances des Grecs et des Latins. C'est surtout dans nos livres que les humoristes rencontrent la verve alerte, la raillerie fine et délicate, l'esprit attique, à l'expression desquels la merveilleuse souplesse de notre langue se prête admirablement. Quant à nous Français et Louisianais nous avons contracté envers la civilisation l'imprescriptible obligation de travail à la

propagation de notre belle langue. Ne pas remplir, dans toute sa plénitude, cet impératif devoir serait une déchéance.

S'inspirant de ces idées la nouvelle administration de l'Abéille, afin d'encourager la jeune génération, de 15 à 25 ans, à écrire les Français recevra des essais d'articles de ceux et de celles qui auront le désir de lui en envoyer, et dont ils auront choisi eux-mêmes les sujets. Les articles seront signés d'un pseudonyme. En nous les envoyant, les auteurs devront nous donner leurs noms et adresses. Les articles qui offriront suffisamment d'intérêt pour être publiés paraîtront dans le numéro du dimanche sous le pseudonyme de l'auteur.

Après avoir subi les corrections que la rédaction de l'Abéille jugera nécessaire, ils seront reproduits une seconde fois. Un comité composé de trois membres, dont deux n'appartiennent pas à la rédaction de l'Abéille, décrètera un prix d'une valeur élevée au meilleur article écrit dans une période d'une année. Si le mérite des articles reçus le justifie, à l'expiration des six premiers mois, un prix sera accordé au meilleur article. Ce prix semestriel sera moins important que le prix annuel. L'article qui aura obtenu le prix semestriel participera au concours du prix annuel.

L'administration de l'Abéille se réserve le privilège, quand elle croira devoir en user de n'admettre au concours que les candidats qui auront envoyé plusieurs articles chaque mois, autant que possible, un article par semaine, pendant le cours d'un semestre ou d'une année. Les candidats peuvent nous envoyer leurs articles en toute sécurité; nous ne ferons connaître que leurs pseudonymes. Quant à leurs noms, nous ne les publierons qu'après en avoir obtenu l'autorisation préalable. Un prix spécial sera décerné à l'auteur des meilleurs articles, écrits sur l'Exposition des Idées de la Nouvelle-Orléans.

Un article par semaine envoyé à l'Abéille, jusqu'au jour de l'ouverture de l'exposition, donnera droit au concours. Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écoulé et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots. Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en médailles d'or, montres en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky. 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant. Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.